



## Revison pensions alimentaires

Par **brognara daniel**, le **04/11/2017** à **10:22**

bjr voila je paye une pension de 120 euros lors du jugement mon ex etait seule avec notre enfant et je travaillais depuis elle sais remie avec un homme mon enfant fait un aprentissage et percois un salaire de 350 euros je suis en retraite depuis 1 ans etdemis puisje demender anulation de la pensions tout au moins la diminution? merci

Par **Detective AIRP06**, le **04/11/2017** à **10:41**

Bonjour,

Vous pouvez effectivement demander une diminution de la P.A auprès du J.A.F. Elle sera examinée en fonction de vos nouveaux revenus et ceux de votre fils. Le fait que votre ex se soit remis en couple pourrait avoir une incidence sur la diminution de la pension alimentaire (ses charges seront partagées avec son nouveau conjoint et ses revenus seront donc plus élevés). Par contre, en aucun cas, les revenus du nouveau compagnon ne seront pris en compte pour la révision de la P.A car ce n'est pas à lui d'assumer matériellement les besoins de l'enfant.

Si elle déclare officiellement s'être remise en couple, cela ne posera pas de problème. Dans le cas contraire, il faudra prouver sa nouvelle situation .

Par **brognara daniel**, le **05/11/2017** à **01:57**

merci bcp de votre reponse claire et precise a+